

COMMUNE DE MILVIGNES
LOCALITE D'AUVERNIER

MSA

2278 – ROUTE DES CLOS
AMENAGEMENT COMPLEMENTAIRE CARREFOUR ROCHE-
CLOS-PACOTTE-GRAND'RUE

RAPPORT TECHNIQUE



Neuchâtel, août 2025

| dossier n° 2278 |

MAULER SA
PH.-SUCHARD 20
2000 NEUCHÂTEL

T 032 732 55 55
F 032 732 55 56

E msa@mauler-ing.ch
W www.mauler-ing.ch

CERTIFIE
ISO 9001
ISO 14001

S
L
I
V
C
I
R
S
U
R
S
I
E
N
É
G
I
N

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	3
1.1	Généralités	3
2	Diagnostic	3
2.1	Mobilité	3
2.2	Aménagements	3
3	Concept	4
3.1	Mobilité	4
3.2	Aménagements	4
4	Projet	5
4.1	Mobilité	5
4.2	Aménagements	6
5	Budget	8
5.1	Devis général des travaux	8
5.2	Répartition des investissements	8
6	Conclusion	9

Version	Date	Rédaction	Approbation	Distribution
1.0	03.06.2025	TLE/MGV	MGV	CC
1.1	05.06.2025	TLE/MGV	MGV	CC / STM
1.2	24.06.2025	TLE/MGV	MGV	CC / STM
1.3	22.08.2025	TLE	MGV	CC / STM

M:\Milvignes\Auvier\2278\Admin\Rap\Aménagements et mobilité\2278_RapTech_aménagements Clos-Pacotte_mobilité_20250822.docx

1 INTRODUCTION

1.1 Généralités

Dans la prolongation du projet de réaménagement, de la route des clos à Auvernier, le conseil communal de Milvignes a mandaté le bureau Mauler SA afin de réaliser une étude locale de mobilité ainsi qu'un projet complémentaire d'aménagement devant la maison communale, rue de la Roche 2.

2 DIAGNOSTIC

2.1 Mobilité

Après une vision locale et la consultation des outils de planification communaux, voici les éléments principaux observés sur site liés à la mobilité actuellement en place :



Les axes structurants amenant à l'ancienne localité (rue de la Pacotte et route des Clos) sont aujourd'hui en régime de zone 30 km/h.

L'entier de la centralité du vieux village d'Auvernier (Grand'rue, ville basse et carrefour Clos-Pacotte) est déjà actuellement en régime de zone de rencontre (20 km/h).

La Grand'rue d'Auvernier présente également la particularité d'être limitée au trafic de transit entre 22 h et 6 h du matin, afin de limiter les nuisances liées au bruit (présence de pavés traditionnels « boulets du lac »). Cette restriction uniquement indiquée par des panneaux de signalisation verticale est aujourd'hui moyennement respectée par les usagers.

Au niveau du maillage piéton, le vieux village est relié à la gare par la rue de La Roche (cheminement uniquement piétons). Le transit piéton entre les secteurs du vieux village peut également se faire par des ruelles piétonnes parallèles telles que la ruelle du Bugnon ou les Petites et Grandes-Ruelles.

2.2 Aménagements

Dans son état actuel, le transit piéton entre la rue de la Roche et le vieux village est interrompu par l'axe Clos-Pacotte. Les traversées piétonnes entre la rue de La Roche et la Grand'rue ou en direction de la ruelle du Bugnon présentent aujourd'hui un problème de sécurité en raison notamment du manque de visibilité, ainsi que du caractère routier de l'axe Clos-Pacotte (continuité de l'enrobé bitumineux).



Cette traversée en enrobé encourage le passage des véhicules de transit, avec très peu de granularité des aménagements, ceci encourageant la pratique de vitesses inadaptées.

Les aménagements extérieurs devant la maison de commune présentent un aspect moderne (dalles béton préfabriquées) et s'intègrent peu au patrimoine bâti du lieu.



3 CONCEPT

Le concept du projet s'articule en deux points principaux.

3.1 Mobilité

Le premier, étant la mise en place de potelets amovibles aux extrémités nord et sud de la Grand'rue, afin d'interdire le passage des véhicules lors de manifestations importantes (vendanges, fête de village, caves ouvertes, etc.). Les modalités de fermeture restent à définir selon les usages, mais la route restera ouverte hors de ces plages spécifiques.

3.2 Aménagements

Le second consiste en un réaménagement du carrefour Clos-Pacotte-Grand'rue afin d'améliorer la lisibilité de la zone de rencontre et de redonner la priorité aux modes actifs (piétons notamment).

À travers la modification des matérialités, le projet prévoit de donner une importance plus importante à l'axe nord-sud et ainsi sécuriser la traversée des piétons.

L'augmentation des surfaces de pavage permettra également une revalorisation de l'espace public et du patrimoine bâti historique (élément déjà coordonné avec l'OCPI), ainsi qu'une diminution de l'artificialisation des sols.

Le choix de la matérialité s'est porté sur la reproduction du pavage en galets roulés du lac, comme présents actuellement au cœur du village. Ces pavages présentent de nombreux avantages :

- Meilleure perméabilité des sols – permet de diminuer les effets d'îlots de chaleur
- Utilisation de pierre naturelle – grande durabilité et matériau éprouvé
- Meilleure identification du secteur comme une RUE plutôt qu'une ROUTE – mise en évidence du caractère piéton et sécurisation des itinéraires, scolaires notamment
- Mise en évidence des lignes de désir des piétons NORD-SUD

4.2 Aménagements

Le projet de réaménagement du Carrefour prévoit donc l'extension des zones pavées entre la Grand'rue et la rue de La Roche, et ceci jusqu'au pied de la maison de Soleure, afin de la mettre en valeur.

Le premier projet étudié prévoyait le pavage complet de tout le secteur « Zone de rencontre », couvrant une zone allant de l'entrée du parking à l'Ouest à la fin du nouveau trottoir « Route des Clos » à l'Est. La surface de pavage s'élevait alors à **1'250 m²**, répartis en construction liée et non liée (avec ou sans joints en mortier) en fonction des pentes du terrain en place :



Après un premier chiffrage et une évaluation de la durée nécessaire aux travaux, la surface à paver a été revue à la baisse, notamment pour des questions financières.

Dans la nouvelle version réduite – avec **350 m² de pavés**, le choix des calepinages de pose et des matériaux des joints des pavés se fera également en fonction de la topographie : joints en mortier sur les parties pentues (afin d'éviter le ravinement en cas de fortes pluies) et joints en sable sur les parties plates pour permettre l'infiltration des eaux de surface.

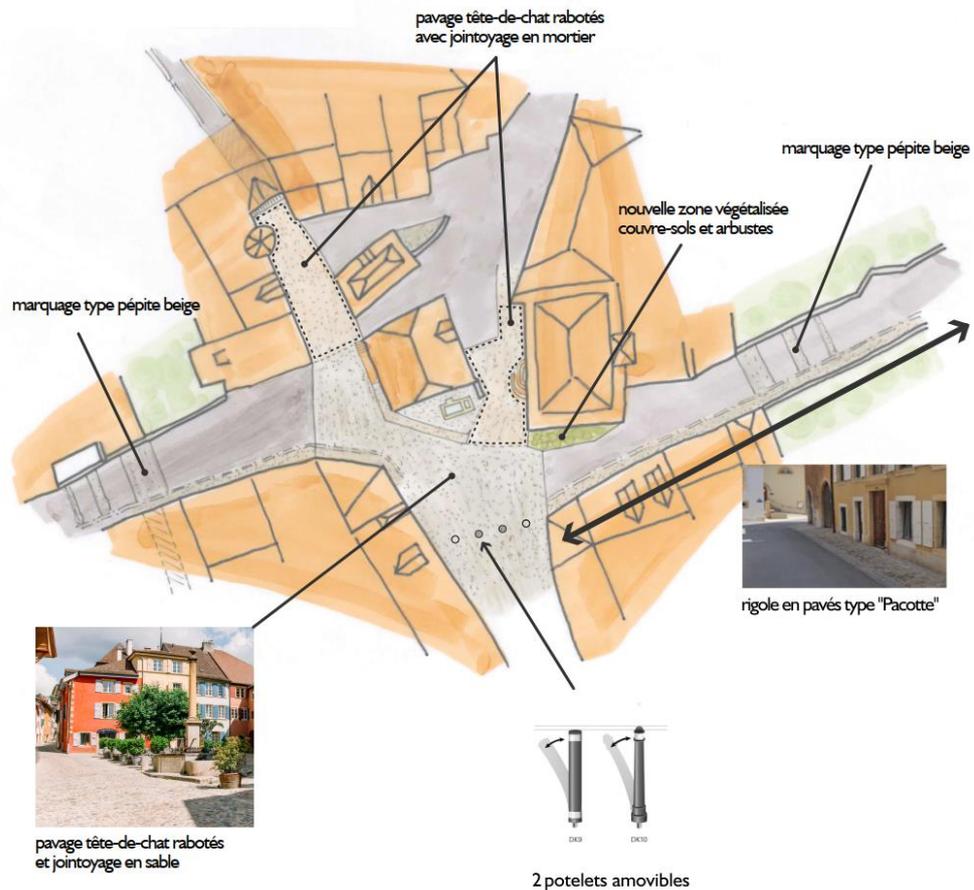
Afin de compléter la cohérence des aménagements de la zone de rencontre, une liaison sera réalisée depuis la fin du nouveau trottoir de la route des Clos jusqu'à la nouvelle zone pavée à l'aide d'une rigole et d'un frontage des bâtiments (Clos 2 et 4), de manière similaire à l'aménagement en bordure des bâtiments de la rue de la Pacotte. Cet élément créera une continuité piétonne aujourd'hui manquante entre les aménagements récents de la route des Clos et le centre du vieux village. De plus, des bandes en marquage rugueux type « pépite » viendront accompagner la signalisation d'entrée de zone pour signifier aux automobilistes le changement du régime de circulation. Cette option présente une meilleure optimisation des coûts par rapport à la surface entière pavée étudiée initialement.

Une nouvelle zone verte sera également créée au pied de la façade du temple, afin d'ajouter une touche végétale et créer un élément de modération du trafic par la compression de la largeur de chaussée.

Le plan ci-dessous représente les aménagements prévus dans la variante optimisée :

2278 - Milvignes - Auvernier Route des Clos

Réaménagement du carrefour Clos-Roche
Croquis d'intentions



En complément des aménagements de surface et par travaux d'opportunité, il a également été décidé d'intervenir ponctuellement sur les réseaux souterrains en direction de la Roche, ces derniers étant en mauvais état général :

- Nouveau réseau d'eaux claires et d'eaux usées sur env. **20 m'**
- Remplacement de la conduite d'eau potable sur env. **15 m'**
- Pose d'une batterie électrique et d'éclairage public en attente de prolongation sur env. **20 m'**

5 BUDGET

5.1 Devis général des travaux

Grâce au choix de réduction des zones pavées, les coûts de construction du projet présenté seront entièrement intégrés et supportés par **le solde du crédit de la route des Clos** (ce dernier s'élevant à environ 9 mio, et présentant un solde final d'environ 1.5 mio). Ces aménagements ne nécessiteront donc pas de demande de crédit complémentaire.

Le coût final des aménagements est présenté sur le tableau ci-dessous :

POS.	RECAPITULATION	MONTANT
	2278 - Commune de Milvignes - Auvernier- Aménagement Place Maison de Commune Devis consolidé	
1	Travaux de génie civil (selon OC de F. Bernasconi SA)	235'537.90
2	Marquage et signalisation	39'000.00
3	Remplacement du réseau eaux claires / eaux usées	16'000.00
3	Remplacement du réseau d'eau potable	15'500.00
3	Remplacement du réseau électrique et éclairage	28'000.00
4	Frais de géomètre	2'000.00
5	Honoraires prestations ingénieur civil	26'800.00
	Sous-total brut HT	362'837.90
	Divers et imprévus 10%	33'400.00
	Total brut (HT)	396'237.90
	TVA 8.1 %	32'095.27
	MONTANT TOTAL TTC ARRONDI	428'400.00

Le montant des travaux de génie civil correspond à la soumission, le tout entre dans le cadre du crédit

Mauler SA, Neuchâtel, le 20.08.2025

5.2 Répartition des investissements

Service	CHF HT	CHF TTC (arrondi intégrant les frais secondaires)	%
Autofinancés			
Infrastructures souterraines	164'938	192'283	44.89%
Géomètre + preuves à futur	1'000		
Honoraires ingénieurs	13'400		
Sous-total des autofinancés	179'338	192'283	44.89%
Soumis au frein à l'endettement			
Aménagements place	163'500	190'601	44.50%
Signalisation, marquages et bornes	39'000	45'466	10.61%
Géomètre + preuves à futur	1'000		
Honoraires ingénieurs	13'400		
Sous-total des soumis au frein à l'endettement	216'900	236'067	55.11%
TOTAL GENERAL	396'238	428'350	100.00%

6 CONCLUSION

Le conseil communal est convaincu que le concept de mobilité présenté ainsi que les aménagements du carrefour amèneront une meilleure sécurité à tous les usagers, tout en mettant en valeur ce lieu important du village d'Auvernier, et cela sans prêter les usages actuels pour les habitants et les utilisateurs du lieu.

Établi le 22.08.2025 à Neuchâtel

Mauler SA

T. Leuenberger / M. G. Veillard